

Rapport de gestion 2008

Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB





Sommaire Avant-propos...3 / Une ère se termine...4 / Centralisation dans l'aménagement du territoire...6 / Recyclage – pour les chefs d'entreprise de la branche tout autre chose qu'un mot à la mode...8 / Le saviez-vous?...10 / Riche filon pour la science...12 / Pierre sur pierre – une magnifique expérience vécue 16 / Défi exceptionnel pour la technique de construction: la plus grande dalle de béton de Suisse...18 / Rapport de performance 2008 – résumé...21 / Remerciements...23

Impressum: idée, concept et réalisation: CMM commission Marketing et Médias de l'ASGB en collaboration avec kpm Management de projets kästli GmbH, **Berne Textes:** Franziska Frey, Curt Mayer, Christian Schlüchter, Martin Weder **Rédaction:** Franziska Frey, kpm, Berne **Photos:** Beat Haller, Curt Mayer, Jean-Jacques Ruchti, Christian Schlüchter, Erwin Stegmann, **Graphisme:** Pedä Siegrist, **Berne Impression:** Jost Druck AG, Hünibach

AVANT-PROPOS



Dans l'ensemble, l'année 2008 s'est déroulée de manière satisfaisante pour notre branche. Au début de l'exercice, les chiffres d'affaires ont été proches de ceux de l'année précédente, considérée comme très positive. Vers la fin de l'année, cette dynamique s'est certes fortement affaiblie. Les journaux étaient pleins de nouvelles négatives concernant le marché immobilier américain. Le pessimisme a commencé à régner à la Bourse. De nombreuses banques, surtout celles opérant à l'échelle internationale, ont été entraînées dans ce tourbillon. Il ne faut pas s'étonner que dans cette situation difficile on ait fait appel à «l'Etat Protecteur» et que dans presque tous les pays on ait commencé à ficeler des «paquets de sauvetage». Ce phénomène s'est même emparé de la patrie de l'économie de marché, les USA. Quelle sera la suite? Nous ne le savons pas.

En tant qu'Association, nous sommes spécialement mis à l'épreuve dans les situations d'insécurité économique. C'est pourquoi au sein de l'Association nous avons déployé de grands efforts au niveau de la stratégie. Ont été au premier plan dans ce contexte les secteurs recyclage, nature et technique. Nous voulons continuer à accorder une grande importance au circuit fermé du cycle des matières et les produits secondaires doivent, dans l'approvisionnement en matières premières, recevoir la pondération qui leur revient sur la base de leurs propriétés économiques et écologiques. Dans le secteur nature, nous voulons, à l'avenir aussi, fournir dans nos centres d'exploitation notre contribution en faveur d'une haute biodiversité. Nous prêterons à l'avenir une grande attention aux conditions-cadre techniques et notamment à l'élaboration d'un système de normes conforme à la pratique et en concordance avec l'Europe.

Sur le plan opérationnel, l'année 2008 a été riche en projets intéressants et importants. Nous nous concentrons, dans le secteur politique, de nouveau sur les domaines environnement, aménagement du territoire, approvisionnement en matières premières, recyclage et finances. La demande de nos prestations de services se développe de manière très favorable. Ainsi, nous avons été incités à renforcer les effectifs du secteur spécialisé nature et environnement. De même, notre Inspectorat a pu, avec ses prestations de services, satisfaire entièrement les clients et les cantons contractuels.

Je remercie les deux vice-présidents, Marius Jungo et André Renggli, les autres membres du comité, ainsi que le directeur, Martin Weder et toute son équipe de l'Office central. Ils m'ont aussi soutenu efficacement durant l'exercice écoulé. Un merci tout spécial va à nos commissions et groupes de travail. Notre Association professionnelle se distingue par ses hautes compétences. Cela revêt une importance déterminante pour les rapports avec les autorités. Les commissions spécialisées et techniques sont, conjointement avec les experts de l'Office central, la source de notre compétence. Last but not least, je remercie chaque membre individuel de notre Association pour le temps et les moyens financiers qu'il met à notre disposition. Je vous assure que notre Association en fera, à l'avenir également, bon usage dans un esprit d'économie.

Votre Jacques Grob, président ASGB

UNE ÈRE SE TERMINE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 JUIN 2009, JACQUES GROB VA RÉSIGNER SON MANDAT DE PRÉSIDENT ASGB. IL A ÉTÉ DURANT DIX ANS À LA TÊTE DE L'ASGB ET DE L'ORGANISATION QUI L'A PRÉCÉDÉ, L'ASG (ASSOCIATION SUISSE DES SABLES ET GRAVIERS). CEPENDANT, LES ACTIVITÉS DE JACQUES GROB POUR NOTRE BRANCHE SE SONT ÉTENDUES SUR UNE PÉRIODE BEAUCOUP PLUS LONGUE: IL A EXERCÉ LA FONCTION D'INSPECTEUR, A ÉTÉ SUCCESSIVEMENT MEMBRE OU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'INSPECTORAT, DES COMMISSIONS ENVIRONNEMENTALE ET JURIDIQUE, PUIS DU COMITÉ, AVANT D'ASSUMER FINALEMENT LA VICE-PRÉSIDENTE ET LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION. GRÂCE À SES TRENTE ANS D'ACTIVITÉ AU SEIN DE L'ASSOCIATION, IL CONNAÎT PAR EXPÉRIENCE PRESQUE TOUS LES ORGANES DE L'ASGB.



M. Grob, quels ont été pour l'ASGB les objectifs les plus importants qui ont pu être atteints durant votre mandat de président?

D'une part, il faut mentionner certainement la fusion de l'ASG et de l'ASPB (Association suisse des producteurs de béton prêt à l'emploi) désormais intégrées au sein de l'ASGB, ainsi que la création de l'ASMP (Association suisse de surveillance pour matériaux de construction pierreux). D'autre part, je considère que nous avons réussi, durant les dix dernières années, à bien maintenir la haute acceptation de notre Association auprès des autorités. C'est le résultat d'efforts tenaces bien ciblés. Nous avons aussi renforcé notre position au niveau européen et élargi ainsi notre base d'informations. C'est important, car un nombre croissant de décisions – déterminantes pour nous – sont prises à Bruxelles, justement dans les secteurs normes, législation et environnement. Au cours des dernières années, nous avons pu en outre développer avec succès le secteur spécialisé «Nature et environnement» de l'Office central. La demande croissante des prestations de services y relatives a clairement répondu à nos efforts.

La fusion des Associations ASG et ASPB intégrées au sein de l'ASGB en valait-elle la peine? A-t-elle eu des résultats positifs?

Oui, carrément. Les effectifs des membres des deux Associations coïncidaient largement. Une Association forte peut agir de manière plus efficiente vers l'extérieur que ce ne serait le cas avec deux organisations distinctes poursuivant des stratégies en partie différentes. Les efforts nécessités par un tel regroupement ne doivent cependant pas être sous-estimés. L'intégration progressive de deux cultures et structures différentes nécessite du temps, une compréhension mutuelle et une ouverture d'esprit. Je suis heureux que nous y ayons réussi et soyons devenus une Association homogène et bien soudée. Aux séances du comité, nous avons souvent de la peine à nous imaginer le temps où deux Associations différentes défendaient les intérêts de la même branche.

Était-il juste de s'engager en faveur de la création de l'ASMP?

A cette question aussi je peux répondre affirmativement. La position actuelle de l'ASMP sur le marché démontre à

l'évidence l'intérêt de notre branche à ce que les normes européennes soient appliquées par toutes les entreprises de façon correcte et axée sur la pratique. C'est la condition sine qua non pour que tous les offreurs bénéficient de conditions correctes et équitables. Afin que la concurrence ne s'exerce pas en manipulant les prescriptions, l'organisation de l'Association ASMP doit fixer des benchmarks. L'ASMP fournit aujourd'hui dans le secteur «surveillance et certification des produits» des prestations de services professionnelles. Certes, c'est dommage que, contrairement au niveau européen, en Suisse les besoins des producteurs dans la création de normes aient beaucoup trop peu d'influence.

Comment vos journées vont-elles se dérouler quand vous ne remplirez plus aucune fonction au sein de l'Association?

Pour l'hiver prochain j'ai noté dans mon agenda des vacances de Noël à Pâques. Avec ma femme, j'aimerais parcourir en camping-car l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les collaborateurs(trices) de mon entreprise ne peuvent pas encore s'imaginer que je mette ce plan à exécution. Souvent, je m'étonne moi-même de mon courage, il me vient

des doutes. Plus j'en parle, plus je me mets sous pression; ce n'est probablement pas si mal ! Dans le proche avenir, je veux me consacrer de nouveau plus fortement à mon entreprise. Il y a quelques années, ma fille aînée et mon fils sont entrés dans l'entreprise. Cela ouvre la voie au changement de génération. En ce moment, les temps ne sont pas simples, la situation est complexe. C'est pourquoi je vais rester aux côtés de tous les deux, en les faisant bénéficier de mes conseils et en leur transmettant mon savoir.

Comment le proche avenir se présente-t-il pour l'ASGB?

L'ASGB est bien armée pour l'avenir. Certes, comparativement à mes débuts au sein de l'ASG, il est devenu beaucoup plus difficile de s'affirmer avec succès. La défense des intérêts et les prestations de services de l'ASGB sont appréciées des autorités de la Confédération et des cantons, ainsi que de nos membres. En outre, nous avons pu, avec Ernst Honegger, nous attacher un spécialiste comme nouveau responsable du Centre technique et avec Giuseppe Manitta une personnalité jeune et techniquement très compétente reprend la direction de l'Inspectorat.

CENTRALISME DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil fédéral propose une révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), remplissant une mission nouvelle. En effet, elle doit constituer la base d'une affectation rationnelle et économe du sol. La LAT concentre plus fortement les compétences relatives à la planification en mains de la Confédération, Autre innovation, la protection de la nature jouit dans l'aménagement du territoire d'un statut particulier. Pour les aires qui sont détachées de la zone agricole seront perçus une taxe sur surfaces scellées de Fr. 100.– par m², ainsi qu'un droit de gage à concurrence des coûts de remplacement pour restituer l'état légal primitif. L'ASGB rejette le projet soumis pour les raisons suivantes:

- La proposition menace à long terme l'existence de nombreuses centrales d'exploitation. Bien que la LAT soit conçue comme loi d'aménagement, voire même comme «loi de développement», les conditions préalables sont reprises en partie sans changement d'ordonnances spécifiques, notamment du secteur environnemental. Fait étonnant: dans bien des cas, la LAT renonce à mesurer et comparer mutuellement ces objectifs dans le cadre d'une vision globale – par exemple à l'aide d'une pesée des intérêts. L'équilibre des différents objectifs (économie, nature, détente, loisirs, santé, etc) se perd et l'aménagement du territoire proche de la population et des besoins réels est gravement compromis. Cet arbitraire aurait pour conséquence que bien des centres d'exploitation ne pourraient pas être réalisés, ou seulement avec de grandes difficultés.

- La taxe sur surfaces scellées envisagée contrevient au droit constitutionnel. En outre, elle porte atteinte à notre branche, même si elle se limite à la superficie scellée, bien au delà du principe de proportionnalité.
- Les compétences de décision ne sont pas assujetties à un concept clair, mais sont simplement «pistonées» en faveur de l'autorité fédérale suprême (Conseil fédéral). Ceci entraîne – conjointement avec les nombreux modes nouveaux et niveaux de planification, une multiplication des procédures de planification. Il en résulterait une notable augmentation des coûts de planification, ce qui est contraire à la volonté populaire. L'aménagement du territoire structure notre espace vital. Afin que les besoins de la population puissent être entièrement intégrés dans la planification, cette dernière doit être implantée à proximité de la population, c'est-à-dire dans les communes et les cantons.
- Le cadre légal aussi doit accorder à l'approvisionnement de la population en matières premières minérales et à l'élimination l'importance qui leur revient sur la base de leur rôle effectif.
- L'application du projet de loi se traduirait par une explosion des coûts dans l'administration, ce qui serait irresponsable justement dans la situation actuelle de la politique économique.

L'ASGB recommande de renoncer à la révision totale de la LAT. En lieu et place, les problèmes en suspens doivent être analysés et résolus à l'aide d'une révision partielle de la LAT actuelle.

Nous avons créé une base solide. J'ai bon espoir que mon successeur, en coopérant étroitement avec le comité, le directeur, les commissions spécialisées et les collaborateurs(trices) de l'Office central, va guider l'ASGB vers un avenir couronné de succès. Il faudra faire face à un grand défi, à savoir la préservation de la bonne cohésion entre les entreprises. ■

JACQUES GROB

Jacques Grob a dirigé l'ASGB et l'organisation précédente pendant dix ans en tant que président. Chef d'entreprise âgé de 58 ans et père de quatre enfants adultes, Jacques Grob va résigner son mandat lors de la prochaine assemblée générale en juin. Jusqu'à maintenant, il a exploré ses buts rêvés de voyage surtout en parcourant un atlas. A l'avenir, il va les vivre concrètement avec sa femme et son camping-car et se consacrer davantage à son jardin et last but not least à son entreprise

STRATÈGE DE L'ASSOCIATION ET CHEF D'ENTREPRISE PUR SANG

Depuis l'assemblée générale 2000 j'ai pu siéger au comité de l'ancienne ASG et de l'organisation ASGB qui lui a succédé. Jacques Grob m'a impressionné depuis le début de mon travail au sein du comité. A l'échelle de la branche, je ne connais personne dont les connaissances professionnelles s'avèrent aussi vastes dans tous les domaines et en même temps si profondes. Grâce à son activité politique passée comme membre du Parlement cantonal de St. Gall, à sa fonction en tant que président de la commission constitutionnelle et à sa collaboration au sein de nombreux organes de direction de notre branche, Jacques Grob dispose d'un immense réseau de relations. Non seulement il l'a cultivé avec passion, mais encore il l'a continuellement étendu. Ce précieux réseau l'a notamment aidé à tirer l'ASGB de mauvais pas et de situations plus qu'embarrassantes, et ce sans se brûler les doigts.

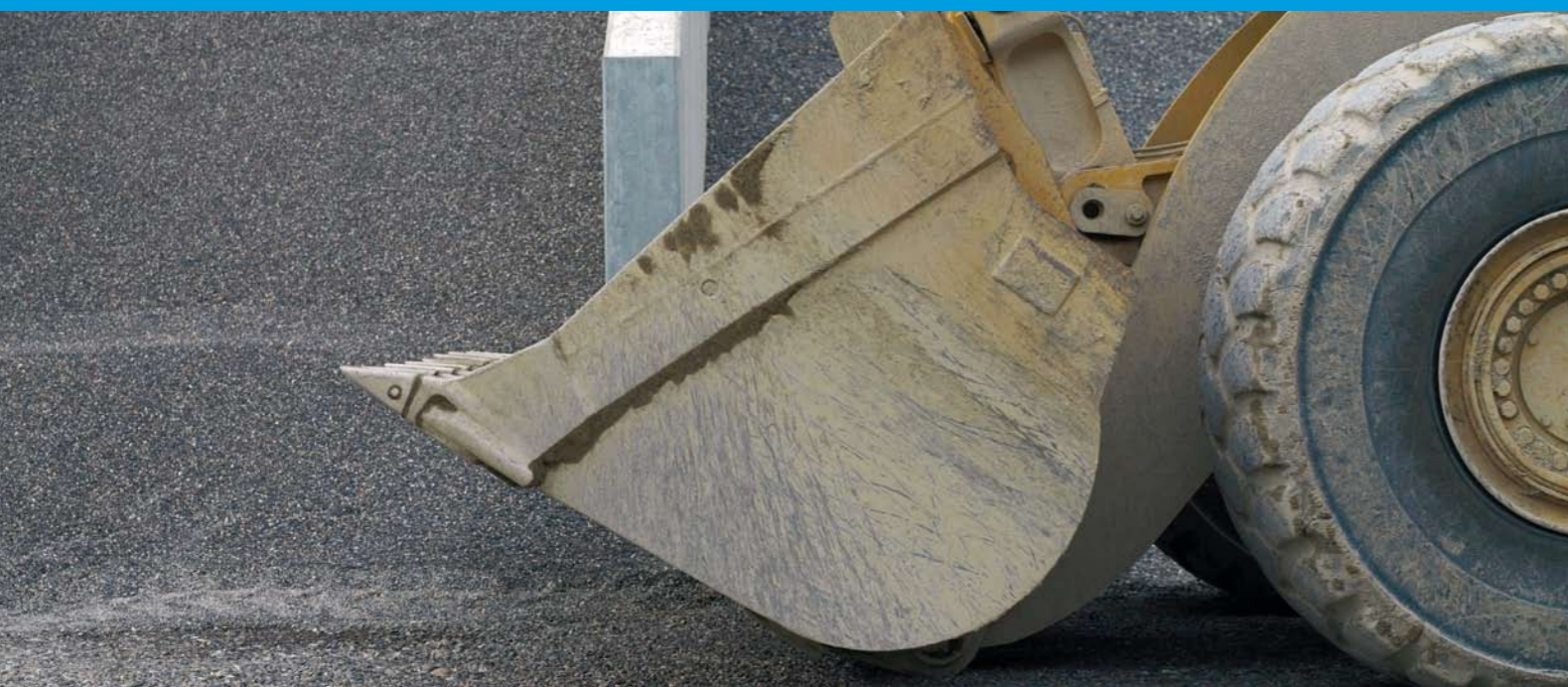
Que ce soit lors d'une séance avec rapports tendus ou d'une rencontre habituelle, Jacques a toujours traité les collègues de l'Association avec respect et objectivité. Comme animateur, il apportait constamment des idées nouvelles dans la discussion. Grâce à ses fonctions au sein de diverses fédérations à l'échelle européenne, il disposait souvent quant aux informations d'une avance décisive, qu'il savait utiliser habilement au profit de l'ASGB, sans pour autant brusquer ou désavantager d'autres partis et personnes concernées. Il a toujours encouragé notre Association à agir au lieu de réagir. C'est principalement grâce à lui que les certifications de produits s'effectuent aujourd'hui par l'ASMP, et non pas exclusivement par des sociétés tierces. Il a toujours investi pour le bien de notre Association son extraordinaire force créatrice, sa faculté d'analyse rationnelle et ses hautes compétences professionnelles et dans la sphère sociale.

Cher Jacques,

Au nom de l'ASGB, je t'adresse pour ton avenir professionnel et privé mes vœux sincères de santé et de bonheur. J'ai bon espoir que désormais tu trouves plus de temps pour profiter pleinement des moments précieux et décontractés de la vie.



André Renggli
Vice-président ASGB



RECYCLAGE – POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE DE LA BRANCHE TOUT AUTRE CHOSE QU'UN MOT À LA MODE

LE RECYCLAGE EST SUR TOUTES LES LÈVRES. MAIS POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE DE LA BRANCHE SABLE, GRAVIER ET BÉTON LA NOTION DE RECYCLAGE EST DEPUIS LONGTEMPS INFINIMENT PLUS QU'UN MOT À LA MODE. EN SUISSE, ACTUELLEMENT PLUS DE 80% DES DÉCHETS DE CONSTRUCTION SONT RECYCLÉS. L'ANNÉE PASSÉE, L'ASGB A ÉLABORÉ UNE STRATÉGIE DE RECYCLAGE QUI CONSTITUE UNE BASE IMPORTANTE POUR L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION AU COURS DES ANNÉES À VENIR. MARTIN WEDER ET ANDREAS RÖTHLISBERGER EXPLIQUENT POURQUOI CELA RÉPOND À UNE NÉCESSITÉ.

M. Röthlisberger, pourquoi l'ASGB a-t-elle justement à ce moment adopté une stratégie de recyclage?

Andreas Röthlisberger: Au cours de la dernière décennie, le recyclage a acquis une importance croissante parmi les chefs d'entreprise exploitant le gravier et le béton. Bien des entreprises y ont investi de fortes sommes. De nouvelles installations modernes de recyclage ont été créées en grand nombre. Elles doivent impérativement être utilisées à pleine charge à l'avenir. Grâce au grand engagement des chefs d'entreprise, aujourd'hui en Suisse plus de 80% des déchets de construction sont recyclés. Ce chiffre est une valeur maximale. A l'avenir, seules des augmentations minimales s'avèreront possibles. Au cours des années passées, c'est surtout le développement des capacités de recyclage qui a été au premier plan. Maintenant il s'agit principalement d'intégrer ces capacités dans l'approvisionnement en matières premières minérales. Il faut prendre aussi en considération le fait que les quantités de démolitions vont augmenter à l'avenir. Notre Association veut contribuer à un approvisionnement durable en matières premières. La stratégie de recyclage met en lumière le rôle de la récupération/recyclage.

M. Weder, en quoi résident les avantages du recyclage?

Martin Weder: La Suisse est un pays riche en pierres. Nos réserves de pierres permettent de couvrir les besoins en matières premières pendant bien des siècles. Toutefois, il importe d'utiliser ces réserves avec prudence et avec soin.

On peut les ménager à l'aide du recyclage. En utilisant des matériaux de recyclage pour la construction, on économise en outre de l'espace dans les décharges, car chaque mètre cube de matériau qui n'est pas recyclé atterrit dans une décharge. On épargne ainsi un volume de décharge se chiffrant à x milliers de mètres cubes. Autre avantage du recyclage: dans bien des cas, on fait des économies d'énergie. C'est pourquoi la consommation d'énergie des différents systèmes d'approvisionnement en matières premières devrait être un important critère de décision.

Qualitativement, les matériaux de construction secondaires sont, à de nombreux points de vue, inférieurs aux matériaux primaires. Quelle est l'attitude de l'ASGB dans cette problématique?

Martin Weder: Les normes européennes règlent les propriétés qualitatives. L'ASGB milite pour qu'on vende sur le marché des produits conformes aux normes. Que des produits constitués par des matières premières secondaires répondent entièrement ou en partie aux normes, ils doivent aussi être utilisés. Certes, nous avons en Suisse un grand problème: divers appendices nationaux et en partie aussi les exigences d'Offices étatiques limitent l'utilisation de bases de matières premières secondaires. Dans ce contexte, un bel exemple nous est fourni par la résistance au polissage. L'Office fédéral des routes (OFROU) veut imposer avec sa fiche technique une valeur-limite si haute que malheureu-



LE SAVIEZ-VOUS? CHIFFRES ET FAITS CONCERNANT LE GRAVIER ET LE BÉTON (BASE: ANNÉE 2007)

Production granulats pierreux Suisse

28,23 Mio. m³/47,99 Mio. t

Consommation granulats pierreux Suisse

34,16 Mio. m³/58,07 Mio. t

Production granulats pierreux Suisse pour béton

18,23 Mio. m³/30,99 Mio. t

Production granulats pierreux Suisse pour enrobés

18,23 Mio. m³/30,99 Mio. t

Production enrobés de l'industrie des enrobés Suisse

3,00 Mio. m³/5,10 Mio. t

Production béton Suisse

15,19 Mio. m³/36,46 Mio. t

Consommation béton Suisse

15,65 Mio. m³/37,56 Mio. t

Chiffre d'affaires industrie suisse graviers et béton

Fr. 1804 Mio.

Nombre entreprises de gravières et centrales à béton Suisse

env. 485

Effectif du personnel

env. 4 000

Investissements branche sable, gravier et béton Suisse

env. Fr. 225 Mio.

Degré d'organisation production granulats pierreux

>85%

Degré d'organisation production de gravier

>95%

Sources: calculations internes et évaluations ASGB
ainsi que Industrie suisse des enrobés (SMI)



sement dans ce secteur le recyclage est rendu absolument impossible. Cet exemple montre combien il importe que les normes et autres réglementations relatives aux produits soient élaborées en tenant compte d'une vision large, globale et des particularités de la branche en question.

Quels sont les risques principaux courus par le chef d'entreprise qui utilise des matières premières primaires, et quels sont-ils concernant les matières premières secondaires?

Martin Weder: Une couche de gravier intacte constitue pour la nappe phréatique un filtre protecteur efficace. C'est pourquoi après achèvement de l'exploitation la gravière est remblayée avec des déblais non pollués. Avec l'extraction de matières premières secondaires, on ne peut jamais complètement exclure qu'un élément de bâtiment ou d'ouvrage contaminé, qui aurait dû être traité séparément, arrive dans les matériaux recyclés. Les matières premières primaires et secondaires comportent différents risques. Il faut com-

parer les risques lors de la planification de l'utilisation des matières premières. Ils influencent la pesée des intérêts.

Comment concevez-vous l'approvisionnement idéal en matières premières minérales?

Andreas Röthlisberger: Matières premières primaires et secondaires doivent se compléter mutuellement. Il faut toujours utiliser le matériau de construction qui répond le mieux aux besoins du client. Il faut considérer en cela les conditions générales techniques qui découlent notamment des normes européennes. Les chances résultant des quantités croissantes de démolitions doivent être mises à profit. Il faut comparer avec soin le contexte économique et les effets sur l'environnement et la consommation d'énergie. La «maximalisation unidimensionnelle» de la part de recyclage des matériaux de construction pierreux appartient définitivement au passé. Il s'agit de concevoir et d'élaborer des systèmes d'approvisionnement qui se caractérisent par leur haut degré d'efficacité. ■

ANDREAS RÖTHLISBERGER



Andreas Röthlisberger est actif depuis plus de 20 ans dans la branche sable, gravier et béton. Il est membre du comité ASGB et préside la commission environnementale. Durant ses loisirs, ce père de trois enfants visite de préférence sur le siège de sa Harley de beaux paysages

MARTIN WEDER



Martin Weder a été depuis 1995 directeur successivement de l'ancienne ASG, puis de l'ASGB qui lui a succédé. Economiste (lic. rer. pol.), M. Weder est marié et père de deux enfants adultes. Durant ses loisirs, il fait du sport (surtout windsurfing et snowboard) ou se consacre à la culture.

ELÉMENTS ESSENTIELS DE LA STRATÉGIE ASGB DE RECYCLAGE

1. L'ASGB s'engage en faveur de la fermeture des circuits fermés de matières.
2. En ce sens, elle encourage le recyclage, ainsi que la préparation et l'utilisation de matériaux de construction pierreux.
3. L'ASGB soutient les chefs d'entreprise dans le recyclage respectueux de l'environnement et l'élimination des produits fabriqués.
4. Le but recherché est l'abolition de la distinction entre matériaux de construction primaires et secondaires, seuls étant pris en considération les matériaux de construction qui doivent remplir les normes y relatives.
5. L'ASGB est, en tant qu'Association, l'interlocuteur pour toute la branche en matière de gravier, béton et recyclage.

RICHE FILON POUR LA SCIENCE

LES GRAVIÈRES SONT UNE ÉCHAPPÉE SUR LA PÉRIODE GLACIAIRE. A L'AIDE DES DIVERSES COUCHES DE ROCHE, ON ARRIVE À RECONSTRUIRE L'HISTOIRE DE L'ÉPOQUE GLACIAIRE ET LA FORMATION DE LA MATIÈRE PREMIÈRE QUE CONSTITUE LE GRAVIER. IL Y A DES GRAVIÈRES QUI ONT UNE STRUCTURE SIMPLE, D'AUTRES EN REVANCHE SONT COMPLEXES.

Cependant toutes les deux nous enthousiasment: la gravière de structure simple est idéale principalement pour le propriétaire et l'exploitant. Elle pose peu de problèmes et est plus rentable. En revanche, la gravière géologiquement la plus complexe peut se targuer d'une haute valeur scientifique et fait briller les yeux des géologues ! En collaboration avec Christian Schlüchter, professeur à l'Université de Berne, nous jetons un coup d'oeil dans la vie intérieure fascinante des gravières.

Les deux photos mettent remarquablement en valeur la stratification de gravières.

LA PHOTO A illustre une coupe de gravière avec une structure géologique simple. Nous voyons trois unités superposées de cailloutis de différentes épaisseurs, ayant la même composition pétrographique et la même granulation. On en conclut qu'à cette place, durant trois avances de glaciers, des phénomènes géologiques identiques se sont produits. Les torrents de fonte des neiges, s'échappant du glacier qui avançait, ont de manière caractéristique déposé ici toujours à nouveau du sable et du gravier.

En revanche, **LA PHOTO B** est l'image d'une grande diversité géologique. On fait la constatation suivante: les gisements un à quatre sont tous des sédiments qui se sont constitués dans des eaux stagnantes, donc dans un lac. Le glacier était quelquefois plus près (**couches 1 et 3**), directement au-dessus de l'eau (**couche 2**), ou éloigné de plusieurs kilomètres (**couche 4**). Une ligne de séparation oblique court entre les couches trois et quatre. Cette ligne marque une discordance (→ lacune dans une couche) et révèle qu'une importante érosion a eu lieu (→ usure, excavation) avant le dépôt de la quatrième couche. La couche supérieure (gris clair, à gros grains) est enfin une unité, reposant en quelque sorte comme couvercle (→ moraine de la dernière période glaciaire) sur l'ensemble des structures complexes et constituant le substratum immédiat du paysage actuel. La variété des unités géologiques sur la photo B illustre l'évolution si captivante du site à certains endroits. Il y avait ici par exemple, avant l'ère primaire, quatre eaux lacustres très différentes, qui durant 300 000 ans – avec des interruptions qui ont joué le rôle de trappes à sédiments. Autre observation intéressante: la distance horizontale entre les deux gravières illustrées mesure à peine un kilomètre. ■

CHRISTIAN SCHLÜCHTER



Christian Schlüchter est professeur de géologie quaternaire et environnementale à l'Université de Berne et chargé de cours à l'EPF de Zurich. Il analyse avec ses étudiant(e)s l'évolution géologique et climatique durant les périodes glaciaires, donc au cours des deux derniers millions d'années. En Suisse, les gravières sont les meilleures sources de découvertes scientifiques dans ce domaine. C'est pourquoi on y rencontre souvent Christian Schlüchter.



En haut: PHOTO A / en bas: PHOTO B





PIERRE SUR PIERRE – UNE MAGNIFIQUE EXPÉRIENCE VÉCUE

L'ASGB A PRIS L'INITIATIVE D'UNE OPÉRATION SPÉCIALE DE RENATURATION DANS LA GRAVIÈRE LÖTSCHER, À BALLWIL. CONJOINTEMENT AVEC 12 HANDICAPÉS DE 17 À 25 ANS. ANDREA BRUNNER, DU SECTEUR NATURE ET ENVIRONNEMENT, A PROCÉDÉ DURANT UNE SEMAINE À DES TRAVAUX DE RENATURATION DANS LA GRAVIÈRE. OUTRE LA REVALORISATION, LES JEUNES GENS ONT CONSTRUIT UN FOYER ENTOURÉ DE SIÈGES.

«L'engagement des jeunes gens constitue une contribution remarquable à l'encouragement du développement durable de l'environnement et représente pour les participants un événement inoubliable au sein de la nature. Mais les entreprises en profitent aussi», déclare la responsable du projet, Andrea Brunner, «on peut parler tout à fait d'une situation «win-win». De telles actions apportent aux entreprises, outre l'effet PR et une éventuelle présence dans les médias, en réalité un profit concret: on travaille dans le centre d'exploitation, et ce sans rémunération. Grâce à de tels engagements, par exemple des aires de compensation écologiques déjà existantes sont entretenues, de petites structures créées, des plantes à problèmes bloquées dans leur propagation, de nouveaux biotopes pour la flore et la faune aménagés.

BEAUCOUP D'AMUSEMENT ET ORIENTATION PRATIQUE

Les jeunes gens, qui malgré une température glaciale et un temps humide sont à leur affaire avec enthousiasme, sont

tous/toutes apprenti(e)s dans l'établissement horticole du couvent de Baldegg. L'établissement horticole est une entreprise de la Fondation Brändli, organisation sans but lucratif, qui encourage des handicapés et les soutient en vue de leur intégration professionnelle, sociale et culturelle. Contrairement aux classes d'écoles qui visitent fréquemment les gravières, Andrea Brunner ne doit donner que peu d'instructions aux apprentis de l'établissement horticole du couvent: «Finalement ils sont de la branche et ont leur mot à dire lors de l'aménagement. Je trouve formidable que tout cet engagement s'étende sur une semaine entière. C'est plutôt inhabituel, mais c'est un avantage. Ainsi, nous pouvons réellement mettre en oeuvre bien des idées et des projets.» Quel profit les aides retirent-ils(elles) concrètement de leur engagement? En premier lieu, un immense plaisir et l'orientation pratique très importante pour eux. «C'est une expérience extraordinairement positive; ainsi, les jeunes gens peuvent utiliser les connaissances acquises une à une et cela se grave beaucoup mieux dans la mémoire. Au bout d'une journée de travail astreignant, nous avons devant nous un résultat tangible. C'est naturellement très motivant.



Cet engagement inhabituel est pour nous tous une expérience formidable», déclare Annemarie Angarten, une des deux accompagnatrices de la Fondation Brändli.

POUR CHEFS D'ENTREPRISE DE GRAVIÈRES, IMPORTANCE ACCRUE DE LA FORMULATION DES QUESTIONS

La formulation des questions écologiques revêt toujours plus d'importance pour l'exploitant de gravières. C'est pourquoi beaucoup relient les objectifs économiques et écologiques dans leur stratégie d'entreprise. Bien des chefs d'entreprise déploient des efforts en matière de formation environnementale et s'engagent de façon exemplaire. Ainsi, non seulement ils assument leur responsabilité sociale, mais encore font de la nature un champ d'expérience pour les jeunes. Une gravière se prête en outre de manière idéale pour la formation environnementale: rarement on trouve une leçon de choses si frappante avec tant de circuits fermés naturels. Les élèves découvrent les connexités entre

nature, géologie et exploitation des matériaux et apprennent combien le traitement respectueux de la nature est important. Et ils découvrent dans le centre d'exploitation bien des espèces menacées d'extinction. Sur les aires ouvertes de gravier, sur les talus et les falaises escarpées, dans les nappes d'eau temporaires ou permanentes, ainsi qu'entre les pierres on découvre des être vivants qui peuplaient autrefois les zones alluviales de cours d'eau», explique A. Brunner, «comme dans notre pays les zones alluviales ont été en majeure partie refoulées par la canalisation des cours d'eau et les barrages, bien des espèces ont trouvé dans les gravières un biotope de substitution», ainsi par exemple le sonneur à ventre jaune et le crapaud calamite à Ballwil. Les apprentis sont en train de débarrasser une pente des bosquets. «Ces animaux ont besoin d'un versant bien nettoyé, afin de pouvoir chasser librement les insectes», déclare la spécialiste de la nature et de l'environnement. La création de tels biotopes spéciaux est d'une grande importance pour la flore et la faune. C'est bien que les jeunes gens puissent consacrer une semaine à travailler pour la protection de la nature. ■

DÉFI EXTRAORDINAIRE POUR LA TECHNIQUE DE CONSTRUCTION: LA PLUS GRANDE DALLE DE BÉTON DE SUISSE

LE TRAFIC DES MARCHANDISES À TRAVERS LES ALPES, EN PROGRESSION CONSTANTE, EXIGE NON SEULEMENT DES VOIES DE TRANSIT À HAUTE CAPACITÉ, MAIS ENCORE DES INSTALLATIONS ANNEXES ADÉQUATES. C'EST DANS LE CENTRE POUR TRAFIC LOURD (SVZ) D'ERSTFELD – UN PROJET-PILOTE À L'ÉCHELLE DE L'EUROPE – QUE LES POIDS LOURDS SONT CONTRÔLÉS ET RÉPARTIS POUR LEUR TRAJET PAR L'AXE DE TRANSIT NORD-SUD. LE BUT RECHERCHÉ EST ENTRE AUTRES LE DOSAGE DU TRAFIC LOURD À TRAVERS LE GOTHARD. LE CENTRE ENREGISTRE CHAQUE JOUR UN FLUX D'ENVIRON 1 700 CAMIONS. C'EST POURQUOI LE REVÊTEMENT DE BÉTON DOIT RÉPONDRE À DE HAUTES EXIGENCES ET RÉSISTER À DES CHARGES EXTRAORDINAIRES.

Résistant aux déformations et à l'usure: telles doivent être les qualités du nouveau revêtement en béton dans le Centre d'Erstfeld, UR. Finalement il doit subir chaque jour une notable charge, env. 1700 camions étant contrôlés et autorisés à prendre la route. Afin d'assurer une résistance optimale aux sollicitations, on a choisi un revêtement en béton de C30/37. La mise en place des 16000 m³ de béton pour la grande sur-

face de 65000m² a été un travail complexe et un défi pour les bâtisseurs. Outre les multiples exigences techniques, le laps de temps très court par exemple a requis une planification et une optimisation minutieuses. Les bâtisseurs ont surmonté tous les écueils avec brio. Pour la construction du fondement et du corps de chaussée, ils ont pu tabler sur les connaissances les plus récentes relatives à la construction de

DE L'ÉVALUATION DES VARIANTES AU PROJET MÛR POUR LA RÉALISATION

La nouvelle installation a exigé des investissements de 70 millions de francs suisses. Elle offre un espace d'attente pour 360 camions et des places de départ pour 88 véhicules, et dispose de cinq voies de contrôle couvertes. L'installation rend possible la mise en oeuvre du «principe du compte-gouttes» avec dosage préalable, introduite en 2001 pour le trafic lourd sur l'axe de transit du Gothard. Ce principe prévoit qu'au maximum 150 camions par heure peuvent emprunter l'autoroute du Gothard. Un maximum de 750 camions trouvent place simultanément dans le SVZ. Cette capacité-limite n'est toutefois atteinte entièrement que lors de situations exceptionnelles quant au trafic. Ce Centre est logiquement conçu pour empêcher les bou-

chons sur l'A2. Le pont actuel pour la traversée de la Reuss a été élargi de sept à huit mètres et en même temps assaini. Les piétons et les cyclistes empruntent un passage protégé. Autre critère pour les planificateurs: la conception facilitant l'entretien et la structure proche de la nature de toute l'aire. C'est pourquoi l'installation a été soigneusement intégrée dans le paysage. Des murs de pierres naturelles, ainsi qu'une plantation de pins sylvestres et d'arbustes créent une structure claire. Ont participé à la construction du nouveau SVZ les firmes Arge Betoneinbau, Walo Bertschinger SA et Brun Bau SA. Le béton a été livré par la firme Arnold & Co. SA.



chaussées bétonnées. Ces techniques ont été appliquées de façon optimale. La structure consiste en une dalle de béton de 24 centimètres, une couche de fondation malaxée-enrobée à chaud ACT de huit centimètres et une couche de grave comme fondation de 45 centimètres. Après la pose des conduites techniques et canalisations, les matériaux d'excavation et de tiers ont été préparés sur place avec un concasseur mobile, incorporés comme matériau de remblayage et compactés. Le béton a été placé avec le finisseur à coffrage glissant sur la couche de grave et la couche bitumineuse intermédiaire. Pour la mise en place du béton, on disposait d'à peine cinq mois. Il fallait prêter une attention spéciale aux interfaces entre travaux de terrassement et travaux d'enrobement.

PRESTATIONS REMARQUABLES ET EMBÛCHES PENDANT LA MISE EN OEUVRE

Comme procédé de construction, on a choisi la mise en place à la machine avec un finisseur à coffrage glissant à commande géo-optique. Parmi la surface totale, environ 55000 m² ont été mis en place à la machine et 10000 m² à la main. Grâce à des conditions idéales, le finisseur à coffrage glissant a atteint des rendements journaliers de près de 600 mètres courants. Cela

correspond à un volume de béton de 900m³. Pour des espaces en bordure assez petits, à angle aigu ou de forme irrégulière, on a cependant eu recours au travail manuel. Les parties planes ont été armées avant la mise en place manuelle. Là aussi le rendement a été remarquable: jusqu'à 1200m² par jour ont été mis en place à la main. En fonction de la géométrie du site, la mise en place s'est effectuée par étapes de 260 mètres de long et de 6 mètres de large. On en a effectué deux par jour. Le processus de travail semblable à la chaîne pour la mise en place et le traitement ultérieur du revêtement de béton prêt ont impliqué des exigences tout à fait spéciales pour la capacité de rendement et l'interaction au sein de l'équipe d'env. 12 collaborateurs. La situation était idéale quand le finisseur pouvait garder toujours le même rythme, les travailleurs étant constamment à l'oeuvre. Facteurs difficiles à estimer: les changements de temps fréquents et les mauvais vents dans la vallée uranaise de la Reuss. Ils n'ont pas facilité le travail. A exercé une influence décisive sur le déroulement des travaux la logistique relative à la livraison d'environ 17'000 m³ de béton prêt à l'emploi. Il a été livré par la firme Arnold & Co. SA, qui exploite deux installations à Flüelen. L'une d'entre elles était constamment réservée pour le chantier SVZ. Ainsi, on a pu éviter des goulets d'étranglement dans la production et garantir la livraison en continu. ■



RAPPORT DE PERFORMANCE 2008 – RÉSUMÉ

NOUS DÉFENDONS LES INTÉRÊTS DE L'INDUSTRIE SUISSE DES GRAVIERS ET DU BÉTON. NOUS NOUS ENGAGEONS SPÉCIALEMENT AFIN QUE NOTRE POPULATION SOIT APPROVISIONNÉE DE MANIÈRE DÉCENTRALISÉE EN MATIÈRES PREMIÈRES MINÉRALES ET QUE LES CIRCUITS FERMÉS DES MATIÈRES DEVIENNENT SYSTÉMATIQUEMENT RÉALITÉ.

Conjointement avec des experts de nos firmes affiliées, avec des spécialistes appartenant aux autorités, Hautes Ecoles et autres institutions, nous procédons à des analyses juridiques, techniques et relatives à la planification en vue de résoudre des problèmes concernant notre branche. Nous élaborons des solutions techniquement viables et contribuons à ce qu'elles soient prises en considération lors de la genèse de l'environnement légal, ainsi que pour l'exécution des lois. En outre, nous nous efforçons de répondre aux besoins de nos membres de manière ciblée avec des prestations de services sur mesure et de profiter efficacement des synergies existantes par la convergence des prestations.

Ont été au premier plan durant l'exercice sous revue les problèmes des secteurs air, eau, sol et protection de la nature. Par exemple nous nous sommes engagés, dans le secteur hygiène de l'air, pour que la discussion ne se limite pas seulement à la suie de diesel, mais pour que l'on s'en tienne aux faits objectifs et que toutes les catégories d'émissions (par ex. aussi No_x et poussière de quartz) soient traitées de manière comparable sur la base de leur importance effective. Ainsi, nous avons réussi à démontrer qu'une gravière constitue un tout en tant qu'installation, au sein de laquelle il existe d'étroits rapports fonctionnels entre les diverses machines de chantier, et que logiquement elle doit être traitée juridiquement comme une unité en soi. Nous avons contribué à ce que les problèmes No_x et poussière de quartz soient aussi pris en considération. Autre objectif important: des conditions générales favorables à l'économie. Nous luttons contre la bureaucratie et les doubles emplois organisationnels. C'est pourquoi nous saluons la décision de renoncer à l'obli-

gation projetée de procéder pour toute nouvelle centrale à béton à une étude d'impact sur l'environnement (OEIE). Nous nous sommes occupés de manière intensive de 12 projets de lois, avons rédigé des prises de position et contribué, par notre participation dans des commissions et groupes de travail, à des solutions qui tiennent aussi compte de nos vœux et objectifs.

Nous investissons beaucoup de temps dans les problèmes de normalisation. Nous attachons beaucoup d'importance à ce qu'en Suisse et dans le trafic de marchandises transfrontalier on applique la même aune pour tous. Nous constatons que le rapport à la pratique est compromis notamment sur la base de réglementations formulées dans les appendices nationaux. Notre Association s'efforce de nager à contre-courant. Au cours de l'exercice sous revue, la Suisse est convenue avec l'UE d'élargir le MRA (Mutual Recognition Agreement) aux produits de construction. Cet accord facilite, grâce à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et produits de construction, le trafic transfrontalier des marchandises.

Notre branche attache aussi un grand prix à l'harmonisation à l'échelle de l'Europe des conditions générales régissant les techniques de production quant à la législation et l'exécution. La sécurité au travail et la santé de nos collaborateurs(trices) constitue aussi pour notre branche une préoccupation permanente. La branche des graviers et du béton a été parmi les premières à mettre sur pied une solution de branche qui a été approuvée par la CFST (commission fédérale pour la sécurité au travail). Durant l'année écoulée aussi ont eu lieu

des formations locales pour coordinateurs dans les entreprises, où les éléments essentiels «appareil locomoteur» et «installations techniques» ont été les thèmes centraux de la formation complémentaire.

Durant l'exercice sous revue, notre Inspectorat a de nouveau contrôlé plus de 500 entreprises. Les résultats se sont avérés dans la grande majorité positifs. Les compétences de nos inspecteurs sont très appréciées par les chefs d'entreprise. Au cours d'une inspection, les inspecteurs montrent régulièrement de nouvelles possibilités d'amélioration des processus de travail. En 2008, environ 20 nouveaux candidats ont obtenu le diplôme fédéral de «vérificateur pour béton et mortier». D'autres activités de formation complémentaire ont été déployées dans le secteur recultivation. A l'aide de nos circulaires et de revues techniques, ainsi qu'avec Internet, nous avons informé nos membres et le public sur les développements les plus importants de la branche des graviers et du béton. Ont représenté le summum de l'année, du point de vue de la vie sociale, les Journées sable, gravier et béton, qui se sont déroulées à Lenzbourg et ont été organisées de main de maître par le VKB Argovie.

Au nom de l'ASGB, je remercie tous ceux et toutes celles qui au cours de l'année passée ont contribué au succès de notre Association.

Martin Weder
Directeur

LES QUESTIONS POLITIQUES LES PLUS IMPORTANTES

- Air (suie de diesel, CO2, NOx, et poussière de quartz), Modification de l'Ordonnance sur la protection de l'air dans le secteur machines de chantier
- Aménagement du territoire, révision loi sur l'aménagement du territoire et initiative populaire contre la construction démesurée d'installations polluantes l'environnement et le paysage
- Révision concernant la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS)
- Ordonnance sur l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE)
- Droit de gage des artisans du bâtiment
- Révision de l'Ordonnance technique sur les déchets (OTD)
- Protection et affectation des eaux
- Politique sociale, Convention nationale

LES QUESTIONS TECHNIQUES LES PLUS IMPORTANTES

- Mise en oeuvre de la norme pour béton SN EN 206:2000; révision 2010
- Béton de recyclage
- Appendice national à la norme pour béton SN EN 206:2000/essais spéciaux
- Normes granulats pierreux y incl. recyclage
- Mise en circulation de produits de construction en Suisse et à l'étranger
- REACH (Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals)
- Bétons selon les cantons

FORMATION ET ÉVÉNEMENTS ASGB

- Vérificateur béton et mortier avec diplôme fédéral
- Coordinateur sécurité au travail et protection de la santé
- Inspecteur ASGB
- Séminaires locaux de recultivation
- Assemblée générale
- Session d'automne
- Forum des entrepreneurs à Lenzbourg

Vous trouvez dans le rapport de performance circonstancié tous les détails concernant les questions particulières. Vous pouvez le télécharger sous www.asgb.ch ou le commander auprès de l'Office central (info@asgb.ch/ tél. 031 326 26 26).



ONT COLLABORÉ ACTIVEMENT AU TRAVAIL DE L'ASSOCIATION EN 2008 (JOUR DE RÉFÉRENCE 31.12.2008):

MEMBRES DU COMITÉ ET OFFICE CENTRAL

Président: Jacques W. Grob, Grob Kies AG, Oberer Flooz, 9620 Lichtensteig **Vice-présidents:** Marius Jungo, Kieswerk Kiemy AG, Velgaweg 15, 3186 Düringen, André Renggli, c/o Griston Holding AG, Kieswerkstrasse, 7204 Untervaz **Membres:** Franz Sepp Arnold, c/o Arnold & Co. AG, Sand- und Kieswerke, Seestrasse 11, 6454 Flüelen, Jean-Marc Furrer, c/o Implenia Construction SA, Valbéton, rte de Vissigen 20, 1950 Sion, Daniel Kästli, c/o Kästli AG Bauunternehmung, Grubenstrasse 12, 3072 Ostermundigen, Erwin Müller, c/o Sebastian Müller AG, Kies- und Betonwerke, Bohler, 6221 Rickenbach, Paul Niederer, c/o Jura-Holding, Zurlindeninsel 1, 5001 Aarau, Oliver Osswald, c/o Holcim (Schweiz) AG, Hagenholzstrasse 83, 8050 Zurich, Andreas Röthlisberger, c/o VKB Argovie, Jurastrasse 4, 5001 Aarau, Ulrich Widmer, c/o KIBAG, Seestrasse 404, 8038 Zurich **Office central:** Association suisse de l'industrie des Graviers et du Béton, Bubenberplatz 9, 3011 Berne Tel. 031 326 26 26, Fax: 031 326 26 29, info@fskb.ch, www.fskb.ch **Directeur:** Martin Weder **Responsable technique:** Giuseppe Manitta **Chef Inspectorat:** Gerhard Rätz **Chef Nature/environnement:** Beat Haller **Stagiaires Nature/environnement:** Andrea Brunner, Benjamin Leimgruber **Collaboratrices commerciales:** Petra Liechti, Isabelle Pfister, Patricia Spühler, Silvia Zbinden

MEMBRES DES COMMISSIONS

Délégation: J. W. Grob, Lichtensteig, président, M. Jungo, Düringen, A. Renggli, Untervaz, M. Weder, Berne, **Commission Inspectorat:** M. Jungo, Düringen, président, R. Blumer, Oppligen, J. Klages, Untervaz, R. Meister, Zurich, G. Rätz, Berne, M. Weder, Berne **Commission Politique:** D. Schneuwly, Fribourg, président, F. S. Arnold, Flüelen, A. Baumann, Zoug, A. Renggli, Untervaz, A. Röthlisberger, Aarau, R. Saxer, Zurich, R. Walder, Zofingue, M. Weder, **Berne Commission environnementale:** A. Röthlisberger, Aarau, président, T. Hurni, Sutz, G. Manitta, Berne, K. Marti-Wechsler jun., Zell, R. Meister, Zurich, T. Merz, Gebenstorf, J. Wyss, Gunzgen **Commission Marketing et Médias:** E. Müller, Rickenbach, président, D. Aeby, Aigle, M. Gerber, Zurich, U. Hofer, Wil, U. Koch, Appenzell, G. Rebetez, Tentlingen, M. Weder, Berne **Commission technique:** G. Frenzer, Würenlingen, président, P. Baumann, Berne, M. Brianza, Bâle, F. Galimberti, Morbio Inferiore, D. Kästli, Ostermundigen, G. Manitta, Berne, E. Meyer, Wildegg, R. Rageth, Coire, U. Schaufelberger, Zurich, P. Schüpbach, Hindelbank, J. Steck, Winterthur, K. Strahm, Péry, R. Wirz, Kolliken.

L'ASGB remercie sincèrement tous les participants pour leur précieuse collaboration.

